



**Procès-verbal N°9**  
**Réunion du 27 mars 2024**

**Animateur** : M. Antonio CARRETO

**Présents** : Mme Martine PASDELOUP, MM. Bernard ROCHETTE, Michel COUFFIN, Maurice SAINT ALBIN

**MATCH « CLASSE SENSIBLE »**

**Attention !!!**

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**Pour information :**

*Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.*

**Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR**

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **Vitry ES (Aller) et Champigny FC (Retour)**  
Dossier d'organisation des matchs sensibles

**Champigny FC / Vitry ES** = Match de Championnat U16 D2/A – du 21/04/2024

**Vitry ES / Champigny FC** = Match de Championnat U16 D2/A – du 26/05/2024

**Réception :**

**Pour le club de Champigny FC :**

M BOUGUERRA M. - Président (Représenté)

M ZEBBAR N. – Responsable catégorie jeune

M. BENRAMDANE P. – Educateur U16

M. DA SILVA M. – Référent Sécurité

**Pour le club Vitry ES :**

M MAHEIRO D'OLIVEIRA - Président Omnisports

M BAKHATI – Educateur U16

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

**-Le club de Vitry ES aura à sa charge l'intégralité de la rencontre du 21/04/2024 (3 arbitres et délégué)**

**-Le club de Champigny FC aura à sa charge l'intégralité de la rencontre du 26/05/2024 (3 arbitres et délégué)**

À la suite des échanges avec les représentants des clubs et les membres de la commission il est arrêté que les rencontres se **tiendront à « HUIS CLOS »**,

La procédure sera transmise à l'ensemble des participants

**Match classé sensible**

Les questions sont épuisées la séance est levée

**Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation**